

## COMPTE RENDU DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 14 janvier 2020, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joël BONNAUD, Claude MORIN, Catherine ARNAUDEAU, Patrick DOUILLARD, Laure BLUTEAU, Manuella ROUET, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Laure BLUTEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Jeanne BENOIT, Joseph BONNEAU, Vital LEMASSON, Stéphanie ROUSSEAU, Céline BELLEAU, Fabien LEROY.

ABSENTE : Chrystèle LEBRUN

Marie-Jeanne BENOIT ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.  
Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Jean-Pierre TRICOIRE.  
Stéphanie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.  
Céline BELLEAU ayant donné pouvoir à Patrick DESLANDES.

---

### A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 10 décembre 2019 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 4 rue du 11 Novembre, Section AE n° 474
- Terrain situé La Grange Paris, Section ZA n° 127 - 126 - 128 - 129 - 130 - 180 et 46
- Terrain situé 9 Rue du Docteur Epron, Section AD n° 131
- Terrain situé 38 rue Saint Jean, Section AD n° 205 - 302 - 378 et 295
- Terrain situé 4 rue des Trois Moulins, Section AE n° 334, 456, 457
- Terrain situé 12 rue de la Gare, Section AI N°288
- Terrain situé 1 rue Croix du Tour, Section AD N° 206
- Terrain situé 25 rue de la Caillette, Section AI N° 273-325,
- Terrain situé 19 avenue du Général de Gaulle, Section AI N° 32
- Terrain situé 3 rue des Meuniers, Section ZB N° 142-305
- Terrain situé 17 rue Jean Gabriel Gallot, Section AI N° 194
- Terrain situé 16 rue du Docteur Epron, Section AD N° 153

## **B - FINANCES**

### **1. Ouverture de crédits**

Le Conseil à l'unanimité **ACCEPTE** la proposition d'ouverture de crédits de Monsieur Le Maire, étant précisé que les crédits seront repris aux budgets primitifs de l'année 2020 :

2188	Autres immo. corporelles	4 000.00 € (Budget communal)
2118 – Opération 067	Autre terrains	250 000.00 € (Budget communal)
2156	Matériel spécifique d'expl.	1 500.00 € (Budget Assainissement)

### **2. Ecole publique de Fontenay le Comte : Participation communale**

Le conseil à l'unanimité **DECIDE** de verser, pour l'enfant de la Châtaigneraie scolarisé en ULIS à Fontenay, la somme de 421.00 €.

### **3. Contrat d'association : Ecole privée**

Le conseil à 18 voix pour et 1 abstention **DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1er janvier au 31 août 2020 la somme de trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-un euros et 35 cts (33 481.35 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1er septembre 2004.

## **C – TRAVAUX-BATIMENTS**

### **1. Restauration du clocher de l'église : Marché Maîtrise d'oeuvre**

Le conseil à l'unanimité **DECIDE** de confier la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restauration du clocher de l'église Saint Jean Baptiste au Cabinet Atelier 44 de Nantes pour un montant de 61 200.00€ HT, soit 73 440.00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

## **D – DIVERS**

### **1. PLUiH : Orientations générales du PADD**

Le Conseil à l'unanimité **PREND** acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADD du PLUi ; **DIT** que la tenue de ce débat se formalise par la présente délibération.

## 2. Personnel : créations de postes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **de créer l'emploi** d'adjoint administratif à temps complet soit 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2020
- **de créer l'emploi** d'adjoint technique à temps complet soit 35 heures à compter du 18 février 2020
- **de créer l'emploi** contractuel d'adjoint technique à temps complet soit 35 heures du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2020

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire



